

Mercredi 21 Septembre 2016 - n°100

Services publics - Transports - Réforme du stationnement payant, ce qui attend près de 800 villes et sites touristiques

Economie - L'Europe face à son avenir

Economie - Trains de nuit, un collectif d'élus dénonce l'approche de l'État et de la SNCF

Economie - Hausse du budget Culture pour 2017

Economie - Colloque Biodiversité en ville

Economie - Publication de décrets sur le rôle du maire pour les antennes-relais

Europe - Développement durable - Villes intelligentes, appels à projets européens et formations

Economie - Concours Adaptation au changement climatique de l'ADEME

Economie - Portrait du bon trieur de papier par Ecofolio

Economie - Forum numérique des collectivités locales

Economie - Appel à projet pour des pôles touristiques

SERVICES PUBLICS - TRANSPORTS



Réforme du stationnement payant, ce qui attend près de 800 villes et sites touristiques

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (art. 63 et suivants) réforme en profondeur les principes du stationnement payant sur voirie, et la loi de finances pour 2016 fixe son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Désormais, le stationnement payant des véhicules sur la voirie ne relèvera plus d'un régime de police administrative, mais prendra la forme d'une redevance d'occupation du domaine public.

A ce titre, les villages touristiques, bourgs-centre, villes ou intercommunalités (compétentes en matière de mobilités et de voiries) auront désormais la possibilité de déterminer le montant du forfait de post-stationnement (FPS) applicable lorsque la redevance n'est pas réglée en totalité dès le début du stationnement, ou ne l'est que partiellement ; le FPS remplaçant l'amende pénale de 17 euros. Afin d'aider les collectivités dans la mise en œuvre de cette réforme, trois sources documentaires existent à ce jour :

- Le guide de recommandations à l'attention des collectivités locales (fruit d'un travail conjoint des acteurs de la réforme et publié sur le site du Cerema en octobre 2015) ;
- Le mémento qui présente l'essentiel de la réforme (résumé du guide à l'attention des élus, également publié par le Cerema au printemps 2016) ;
- Et une publication du GART (juin 2016) qui présente les atouts de la réforme à travers cinq axes.

Délibérations à prendre

D'ici l'entrée en vigueur de cette réforme, les collectivités sont invitées à délibérer sur les modalités de sa mise en œuvre au niveau local. Au moins deux actes sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce dispositif :

- un arrêté de l'organe exécutif portant réglementation de la circulation ;
- une délibération de l'organe délibérant instituant le barème forfaitaire de paiement immédiat de la redevance de stationnement et le montant du forfait post-stationnement.

Enfin, les collectivités auront la possibilité d'externaliser – dans le respect de la commande publique – certaines missions, comme la surveillance du stationnement, et la délivrance des avis de paiement.

ECONOMIE



L'Europe face à son avenir

Le 16 septembre 2016, les dirigeants des Etats membres de l'Union Européenne se sont réunis pour construire l'Europe de demain autour d'une nouvelle feuille de route. Deux jours avant, Jean-Claude Juncker avait proclamé son deuxième discours sur « l'état de l'Union » notamment avec des annonces sur le plan d'investissement. Enfin, le gouvernement britannique avance progressivement sur la mise en œuvre du Brexit. Une Europe qui se cherche pour survivre et se renforcer.

Construire l'Europe de demain

Le 16 septembre, un sommet de chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne s'est réuni à Bratislava, en l'absence du représentant anglais, afin d'évoquer l'avenir de l'Union Européenne. Ont, entre autres, été abordés la lutte

contre le terrorisme, la crise des réfugiés et l'investissement. Le Brexit n'était pas à l'ordre du jour, ayant été discuté en juin. Quelques jours avant ce sommet, le président de la Commission Européenne, Jean-Claude Juncker avait invité les chefs d'Etats à s'impliquer et à saisir l'opportunité de donner du

sens à l'Europe de demain. Donald Tusk, président du Conseil européen a également rappelé l'enjeu du sommet pour les dirigeants, au regard de leur responsabilité par rapport aux citoyens. Les intérêts nationaux sont appelés à être dépassés pour la sécurité des populations.

Sommet de Bratislava et feuille de route

Le président François Hollande et la chancelière Angela Merkel ont souhaité un « *plan de Bratislava* » avec agenda et feuille de route. Ils ont sélectionné trois priorités : la sécurité, la transition énergétique et la jeunesse. Le sommet a permis l'adoption d'une feuille de route à court terme, puisque l'échéance est le 25 mars 2017 pour les soixante ans des traités de Rome. La chancelière allemande a également renoncé au mécanisme de quotas pour l'accueil des réfugiés. Ce sommet s'est tenu à la veille de réélections et rééquilibrage des forces politiques nationales en France, en Allemagne et en Italie notamment. Matteo Renzi, chef du gouvernement italien, n'a pas dissimulé sa colère vis-à-vis de l'Europe et d'Angela Merkel sur la politique d'accueil des réfugiés. Un avenir européen toujours à construire...

Voir le dossier de presse de la diplomatie française.

Brexit : point d'étape

Theresa May, premier ministre britannique, et David Davis, ministre de la sortie de l'Union européenne, ont appelé à respecter le résultat du référendum et rappelé les bénéfices de la Grande-Bretagne avec une reprise de contrôle national. L'enjeu est d'établir une nouvelle relation avec l'Union européenne. Theresa May a décidé d'écarter l'idée d'un système d'immigration « *à points* », promue par les pro Brexit, estimant qu'il n'est pas adapté au contrôle des arrivées d'immigrés. Ce système est utilisé en Australie où il est relié aux compétences des immigrés.

Défense européenne et prolongation du « Plan Juncker d'investissement »

A l'occasion de son discours sur « *l'état de l'Union* », Jean-Claude Juncker a appelé à la création d'un « *fonds européen de défense* » et a demandé le déploiement en octobre de 200 agents du nouveau corps européen de garde-frontière aux frontières bulgares avec la Turquie. Il a déclaré qu'un plan d'investissement serait mis en œuvre en Afrique afin que des solutions soient proposées localement pour les candidats au départ.

Le président de la Commission européenne a par ailleurs annoncé une prolongation du Plan Juncker jusqu'en 2020 ainsi qu'un doublement de la capacité de financement de ce fonds d'investissements, soit au moins 500 milliards d'euros. Pour rappel, ce plan s'appuie sur un Fonds Européen d'investissement stratégique (FEIS) hébergé par la Banque européenne d'investissement, afin de co-financer les projets ayant des difficultés à obtenir des financements.

ECONOMIE



Trains de nuit, un collectif d'élus dénonce l'approche de l'État et de la SNCF

Précisé en partie à la fin du mois de Juillet, par le secrétaire d'État chargé des transports, Alain Vidalies (voir *Ondes Urbaines* n° 97), l'avenir des trains intercity ou grandes-lignes n'a pas fini de faire parler de lui.

En effet, la plupart des lignes de trains de nuit (3% des voyageurs pour 25% du déficit des TET) vont fermer à compter du 1^{er} octobre 2016 et en 2017, et aucun opérateur privé n'a semblé jusqu'ici être tenté de les reprendre, avec

l'assentiment et le financement des régions concernées.

Dans un courrier qui a été envoyé le 16 septembre dernier au ministre par un collectif d'élus - à l'initiative de Fabienne Keller, sénateur du Bas-Rhin - Villes de France et l'ARF, aux côtés de nombreuses villes concernées par ce démantèlement (Albi, Antibes, Belfort, Cannes, Chambéry, Montbéliard, Saint-Raphaël, Sélestat,...), dénoncent pêle-mêle, une logique purement comptable pour un mode de déplacement respectueux de l'environnement, l'absence des investissements passés, l'amélioration nécessaire du parc roulant, et demandent de surseoir à cette évolution pour discuter d'une stratégie d'ensemble.

ECONOMIE



Hausse du budget Culture pour 2017

En 2017, le budget de la Culture sera en hausse de 5%, atteignant 1,1% du budget de l'Etat, soit une enveloppe de 7,6 milliards. C'est le ministère le plus favorisé avec ceux liés à la sécurité. Le 7 juillet 2016, à l'occasion des Rencontres d'Arles, le Président de la République avait déjà annoncé que la culture était une priorité de son mandat. La culture avait vu son budget ministériel baisser de 4% en 2013 et 2% en 2014. L'effet avait été double pour les milieux culturels avec la baisse simultanée des budgets locaux. Un revirement a été

opéré dès 2015 (+0,33%), confirmé en 2016 (+2,7%) et sera donc amplifié l'année prochaine. Cette augmentation permettra notamment le fonctionnement du fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle, qui sera élevé à 90 millions d'euros. Le 26 septembre, les détails des crédits seront précisés. Les arts visuels, en grande difficulté, espèrent un geste.

Le point sur les précédents budgets.



Colloque Biodiversité en ville

Villes de France est partenaire de l'association « *Le Pacte pour le Jardin* » depuis sa fondation. Le mercredi 12 décembre prochain, va être organisé dans les locaux de l'Assemblée nationale (101 rue de l'Université 75007 Paris), un colloque sur le thème « *la biodiversité s'invite au jardin* », sous les parrainages de François de Rugy, vice-président de l'Assemblée Nationale et de Philippe Bies, député du Bas-Rhin. Cette rencontre nationale se divisera en trois temps forts, fondés sur trois questions :

- 1 - « Hommes et sociétés de savoir : un rôle déterminant dans la dynamique de la biodiversité sauvage et domestique au jardin ? »
- 2 - « Jardins privés et associatifs : leur intégration dans les trames vertes ? »
- 3 - « Biodiversité et mieux vivre : l'aménagement de la ville de demain ? »

Pour cette troisième séquence, des panelistes sont pressentis : Jean-Pierre Bouanha, architecte-urbaniste, Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris en charge de la biodiversité urbaine et des espaces verts, Patrick Mioulane, président de Promojardin. Frédéric Weisz, adjoint au maire de Dieppe, chargé du développement durable, représentera l'association *Villes de France*. Ensemble, ils auront la charge de s'interroger sur la place de la biodiversité urbaine. En effet, la ville est confrontée à une double exigence, qui peut apparaître contradictoire : se densifier, tout en faisant plus de place au végétal. Les aménageurs et les bailleurs, sont donc confrontés à des impératifs nouveaux en matière de végétalisation ou sont porteurs de projets visant à articuler respect de la biodiversité, vivre mieux, lien social.

Parmi les questions traitées : « *Quels facteurs clés de succès mettre en avant à partir d'expériences récentes, réussies ou non ? Quelle place accorder aux espaces non jardinés ? aux arbres remarquables ? Quel rôle aura la nouvelle Agence Française de la Biodiversité pour faciliter les réponses à ces questions ? L'ouverture des organes de gouvernance des politiques publiques en matière de biodiversité à ces enjeux et à ceux qui les portent sera-t-elle favorisée ?* »

L'accès est libre sur inscription préalable par mail adressé à [\[email protected\]](mailto:email_protected), mentionnant vos prénom, nom, date et lieu de naissance (règlement de sécurité de l'Assemblée Nationale) ainsi que votre fonction et votre collectivité de rattachement.

[Pré-programme](#) de cet événement.

Résultats de [l'enquête biodiversité végétale en ville \(janvier 2016\)](#)

ECONOMIE



Publication de décrets sur le rôle du maire pour les antennes-relais

Deux décrets viennent compléter la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Le [décret n°2016-1211 du 9 septembre 2016](#) précise le rôle du maire relatif à l'accès à l'information et à la concertation avec les habitants. À partir de la réception du dossier d'information envoyé par l'exploitant, un délai de 8 jours est laissé au maire, ou au président de l'intercommunalité lorsque cela relève de sa compétence, pour faire la demande d'une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques. Le dossier et la simulation doivent faire l'objet d'une communication locale au maximum 10 jours après leur réception en mairie. Puis, une période de 3 semaines permet aux habitants de faire leurs observations.

Le [décret du 11 août 2016](#) cadre le fonctionnement de l'instance de concertation départementale, qui a une mission de médiation sur l'installation des équipements. A l'initiative du préfet ou à la demande du maire ou président d'EPCI, cette instance est nommée par le préfet. Ses membres proviennent de services déconcentrés de l'Etat, de l'ARS, des collectivités concernées, de représentants de l'exploitant, de l'agence nationale des fréquences et d'associations représentatives.

EUROPE - DÉVELOPPEMENT DURABLE



Villes intelligentes, appels à projets européens et formations

[Le texte des appels à projets 2017 smart cities and communities d'Horizon 2020](#) est sorti. L'appel à projets est lancé le 4 octobre avec retour des propositions pour le 14 février. Un montant de 69,5 millions d'euros a été alloué. Pour plus d'information, un [Infoday](#) sera organisé à Bruxelles le 23 septembre et une réunion du groupe miroir français aura lieu le 2 novembre à Paris en présence d'un représentant de la Commission Européenne. Le 23 septembre prochain, le point de contact national

Environnement organisera une [journée de formation](#) au Ministère de la Recherche afin d'accompagner les acteurs n'ayant jamais monté de proposition

de projet H2020.

ECONOMIE



Concours Adaptation au changement climatique de l'ADEME

L'ADEME lance les « Trophées de l'Adaptation au changement climatique et Territoires 2016 ». Ce concours a pour but de récompenser et de valoriser les territoires qui mènent des actions concrètes en faveur de l'adaptation au changement climatique. Il est ouvert aux collectivités territoriales, territoires de projet, groupements d'acteurs socio-économiques portés par des collectivités territoriales ou encore acteurs socio-économiques en association avec une collectivité territoriale. Le lauréat gagnera :

- Une participation à la remise des prix dans le cadre des Assises Européennes de la Transition énergétique à Bordeaux en janvier 2017 ;
- Une valorisation internationale (actions presse, clip vidéo, publications....) ;
- Une invitation à la conférence européenne sur l'adaptation au changement climatique (EEC) à Glasgow les 6-8 juin 2017.

Dépôt des candidatures : avant le 30 septembre 2016.

Pour plus d'infos et formulaire de candidature. Les demandes de renseignement sur le concours sont à réaliser auprès de :

Benjamin Felice, Animateur du concours - 09 51 24 59 07, courriel : [\[email protected\]](#)

ECONOMIE



Portrait du bon trieur de papier par Ecofolio

La moitié des vieux papiers sont triés et recyclés aujourd'hui et l'éco-organisme Ecofolio, qui devrait fusionner avec Eco-Emballages, souhaite améliorer ces performances. Décryptage du bon trieur : âgé de plus de 55 ans (45%), il habite plutôt en dehors des grandes agglomérations (53%) et réside dans une maison individuelle (68%). Autant des hommes que des femmes, les bons trieurs ont un intérêt pour l'environnement et la citoyenneté, et ne représentent qu'un quart de la population française de plus de 18 ans. Le bon trieur se définit comme la personne sachant que tous les papiers se recyclent et qui met en œuvre cette connaissance.

Voir l'infographie

ECONOMIE



Forum numérique des collectivités locales

Le 17 novembre 2016, élus et spécialistes se retrouveront au forum numérique des collectivités locales, organisé par la Gazette des Communes, *Villes de France* étant partenaire. Plan France Très Haut Débit, dématérialisation, open data et autres enjeux actuels du numérique seront abordés. Parmi

les intervenants, Guillaume Blot, directeur du programme Etat-plateforme et France Connect au Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, président de l'AVICCA et Laurent Ménard, directeur stratégie de l'investissement et financement européen au Commissariat Général à l'Investissement, apporteront leurs témoignages.

Voir la plaquette et le programme.

Pour les personnes provenant de collectivités adhérentes à Villes de France, merci d'envoyer un email à [\[email protected\]](#).

Les 5 premiers auront une invitation gratuite, les autres pourront bénéficier de 20% de remise.

ECONOMIE



Appel à projet pour des pôles touristiques

Le 23 août, a été lancé le second appel à projets SpôTT pour la structuration de pôles touristiques territoriaux, par Martine Pinville, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire. Les projets sélectionnés feront l'objet de contrats territoriaux pour territoire sans forte « marque touristique ». Les projets peuvent ainsi se constituer autour de quelques axes liés aux spécificités locales qu'elles soient

patrimoniales, artisanales ou encore culturelles. L'appel à projets est géré par la Direction générale des entreprises et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Les quelques projets sélectionnés bénéficieront d'aide en ingénierie d'Atout France pour se structurer. Les collectivités ont jusqu'au 31 octobre pour candidater.

AGENDA

Mercredi 21 septembre – Paris

Commission d'orientation stratégique du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DcANT) afin de dresser le bilan de la première année **Mardi 8 novembre - Paris**

Rendez-vous de l'intelligence locale : " Bâtir la fonction publique territoriale de demain " **Mercredi 16 novembre – Nevers**

Rencontre annuelle du réseau des Villes-Cathédrales « *Des cathédrales belles, belles, belles : Des enjeux de la restauration et des animations artistiques* »

En savoir plus. **Jeudi 17 novembre – Paris**

Forum numérique des Collectivités Locales, organisé par La Gazette des Communes, *Villes de France* partenaire de l'événement **Vendredi 2 décembre – Paris**

Cérémonie de remise des Trophées de la redynamisation des Centres-villes, *Villes de France* partenaire de l'événement

En savoir plus **Mardi 13 décembre – Paris**

Séminaire annuel du Réseau Europe Urbain, *Villes de France* membre du réseau

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi